

DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-05-27/10

Nombre de conseillers en exercice	27
Quorum	14
Présents	25
Votants	25

Le vingt-sept mai deux-mille vingt-six, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents	Arnaud SAVOIE, Mélanie TRAVIER, Nicolas TRICCA, Sylvie BROYER, Étienne FLEURY, Coraline CHATAIN, Johanna ROUZIER, Jean TRUFFET, Jean-Luc DUPERRÉ, Gilles PONCELET, Isabelle BRAILLON, Christophe LASNIER, Stéphane DE RICHAUD, Sandra MUMMOLO, Guillaume OBERT, Marcia PINHEIRO, Jennifer THEVENIN, Sébastien BROISIN, Veronika MARTIN, Marine RONDARD, Aloïs SAINT-JEAN, Lorenzo SANCHEZ, Florian AUBERTIN, Martine MC SWEENEY, Jean-Marie BOUET.
Absents excusés	Gérard MAGNET, Thibaud NATON.
Pouvoirs	
Secrétaire	Martine MC SWEENEY.

DÉNOMINATION DE VOIES – PARC D'ACTIVITÉ D'ARBORA

Monsieur Etienne FLEURY, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, expose :

La zone d'activité d'ARBORA accueille aujourd'hui plusieurs entreprises, domiciliées sans distinction « route de Brindas » ou « Parc d'activité d'ARBORA ». Ces entreprises rencontrent entre autres des difficultés pour les livraisons, qui ont parfois lieu chez des particuliers, y compris en dehors de la zone d'activité.

D'autre part, un permis de construire a été accordé le 31/07/2024 pour la réalisation de l'extension de la zone d'activité prévue au Plan Local d'Urbanisme (Orientation d'Aménagement et de Programmation N°5). Ainsi, il est nécessaire d'attribuer des adresses postales aux nouvelles entreprises dont les bâtiments sont en cours de construction, notamment pour réaliser les raccordements aux différents réseaux.

A cet effet, le Conseil des Aînés de la Commune a été sollicité, et soumet les propositions de noms suivants pour nommer les voies internes :

- Allée de la Voie Ferrée
- Allée du Viaduc

Il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer sur le choix d'un nom pour chacune des 2 voies qui desservent les bâtiments de la zone d'activité.

Vu Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29, L2122-21 et L2213-28,

Considérant que l'adressage est une compétence obligatoire du conseil municipal ;

Considérant que le Parc d'activité d'ARBORA ne dispose pas d'un adressage permettant d'identifier chacun des bâtiments ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de nommer chacune des 2 voies internes desservant les bâtiments de la zone d'activité ;

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à vingt-deux voix pour, une voix contre et deux abstentions.



DÉCIDE de nommer « Allée du Viaduc » la voie interne du Parc d'activité ARBORA se dirigeant vers le Sud, et « Allée de la Voie Ferrée » la voie interne se dirigeant vers le Nord,
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Martine MC SWEENEY,
Secrétaire

Arnaud SAVOIE,
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 13/05/2026

Dépôt en Préfecture le - 3 JUIN 2026

Publication le - 8 JUIN 2026

Arnaud SAVOIE,
Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon, sis 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.